



## LES NOUVELLES DE VOTRE COMMUNE

---

### ... 2024 ... année de défis pour tous

Chères citoyennes et chers citoyens,

Il a changé de nom, muté mais il est toujours présent. Le COVID fera sans doute partie de nos vies à l'avenir et nous devrons cohabiter avec lui.

Cette année, d'autres événements terribles ont touché les humains et la nature, nous invitant à repenser notre façon d'aborder la consommation en général. Il faut bien constater que les prix et le coût de la vie ont pris l'ascenseur sans qu'une compensation financière ne vienne en freiner l'escalade.

Sensible à ces problématiques et à l'environnement, le Conseil communal a également entamé une réflexion sur la gestion du patrimoine immobilier et sur les investissements à consentir. Il veille à l'équilibre au plus juste des finances communales malgré les dépenses imposées par le canton.

Nous espérons sincèrement que 2024 apportera une accalmie dans le tourbillon incessant de la vie. A toutes et tous les Autorités et l'administration adressent leurs vœux de bonne santé et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année.

### Les nouvelles

#### Fermeture de l'administration durant les fêtes

Durant les fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du jeudi 21 décembre à 17h30 au vendredi 5 janvier 2024. Réouverture le mardi 9 janvier 2024.

En cas d'urgence **uniquement**, vous pouvez contacter le Maire, Rosemarie Jeanneret au 079 590 77 36. Consultation des dossiers mis en dépôt public : sur rendez-vous avec Mme Jeanneret.

#### Dialogue avec la Municipalité

Si vous souhaitez discuter d'un dossier avec Mme le Maire, la permanence est ouverte, sur rendez-vous, le mardi toutes les deux semaines. Le planning est consultable sur le site internet [www.sonvilier.ch](http://www.sonvilier.ch). Vous pouvez également convenir d'un rendez-vous avec le Conseil communal.

#### Vice-mairie 2024

Le Conseil municipal a nommé M. Michel Weishaupt en tant que vice-Maire pour l'année 2024 et le remercie d'assurer cette tâche.

#### Mesures hivernales

Afin de faciliter les mesures de déneigement, durant la période hivernale, nous vous prions d'éviter le parquage de véhicules automobiles le long des rues du village et aux abords de celles-ci afin d'éviter tout accident ou dérangement (véhicule enseveli sous la neige ou autre).

Des places de parc sont à disposition :

- sur la place du village
- à côté des conteneurs-semi enterrés Place du Collège 2
- à la salle communale
- à la halle de gymnastique

Dans l'intérêt général, le passage des machines de déneigement et de salage ne doit pas être entravé par des véhicules stationnés, ceci afin de pouvoir exécuter un travail plus consciencieux.

Par ailleurs, pour des raisons d'ordre pratique, les engins communaux sont parfois contraints d'emprunter les sens interdits et nous vous prions alors d'être vigilants et prudents.

De plus, nous souhaiterions vous rendre attentifs que la neige déblayée des places privées n'est **pas** à évacuer sur la route **après** le passage des véhicules de la voirie.

Nous tenons à vous informer que les escaliers de la Route des Pendants ainsi que de la Route des Sauges ne sont pas déblayés. Par la même occasion, nous souhaitons attirer votre attention que la Charrière du Stand est en service hivernal réduit. Merci de bien vouloir privilégier la Route des Places.

Nous rappelons aussi à tous les propriétaires d'immeuble, qu'ils ont la responsabilité de déneiger ou faire déneiger leur toit, afin d'éviter tout accident en cas de chutes de neige sur la voie publique.

Nous vous souhaitons à tous un bel hiver et vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration !

### **Economies d'énergie**

Le Conseil communal continue ses efforts par des mesures dans ce domaine :

- installation parcimonieuse des décorations de Noël dans l'espace public
- extinction des décorations de Noël entre 00 h 30 et 5 h 30

### **Eclairage public de la route cantonale**

La Commune de Sonvilier a été choisie par le Canton de Berne (sur des critères techniques) pour faire partie des communes-pilotes et tester la réduction de l'éclairage public de la route cantonale jusqu'au 31 mars 2024. A noter que l'éclairage public dans le village est éteint depuis plusieurs années entre minuit et demi et 05 h 30.

### **Salle communale – travaux de rénovation**

Afin de pouvoir offrir un espace rénové à la population dans les meilleurs délais, les travaux de rénovations de la salle communale seront concentrés sur l'année 2024. Durant cette période elle restera fermée à la location.

### **EcoPoints et ramassage des déchets**

Des changements s'annoncent pour le début d'année. Le ramassage des déchets ménagers dans les sacs jaunes sera remplacé au village par la collecte dans les conteneurs semi-enterrés à la Place du Collège 2 et à la Rue des Brues 3. Les informations sont détaillées dans la feuille d'information séparée jointe à cet envoi.

### **Parcage dans le village**

Il a été constaté à maintes reprises que des véhicules sont parqués à proximité immédiate de carrefours, hors de la limite légale des 5 mètres, ou en parcage sauvage en dehors des cases délimitées. Une surveillance plus stricte a été mise en place et les contrevenants seront amendés.

### **Circulation à 30 km/heure dans le village**

Pour évaluer les mesures pouvant améliorer le trafic dans le village, une séance est prévue début 2024 avec un bureau d'ingénieurs spécialisé dans la mobilité et le trafic urbain.

### **Incivilités – chiens et chevaux**

Les Autorités ont été interpellées à plusieurs reprises au long de l'année, au sujet de différentes incivilités constatées dans les rues du village, mais également le long des routes à l'entrée et à la sortie du village.

Des déjections animales jonchent les routes qui sont également très utilisées par les promeneurs. Les propriétaires de chiens doivent ramasser les déjections de leur animal et les éliminer dans les bidons répartis au sein du village ou dans des sacs taxés.

Il est peu sympathique pour les piétons de devoir éviter de marcher dans les crottins laissés sur les routes, chemins et chemins pédestres par les chevaux. Merci aux cavaliers de veiller à éviter ces situations.

Le Conseil communal compte sur la collaboration de chacun afin que les promenades restent conviviales à Sonvilier.

### **Eau de consommation**

Les analyses d'eau du réseau du 21 novembre 2023 ont démontré que les échantillons répondent aux exigences légales.

### **Parc éolien des Quatre Bornes – annulation de la votation du 3 mars 2024**

Une procédure de recours est pendante auprès du Tribunal fédéral et elle impose le respect du secret de l'instruction et la non-divulgaration d'informations par le Conseil communal.

Le Tribunal fédéral, par ordonnance du 7 décembre 2023, ordonne aux Autorités l'interdiction d'organiser une votation populaire pour le « Parc éolien des Quatre Bornes » et admet l'effet suspensif comme mesure provisionnelle dans la procédure de recours. Cette mesure est ordonnée afin que le corps électoral de Sonvilier ne soit pas convoqué pour se prononcer sur un objet dont le vote pourrait être annulé en cas d'admission du recours par le Tribunal fédéral.

Le recours porte sur la validation par les Autorités communale de la recevabilité de l'initiative demandant un revote du projet.

La votation communale prévue le 3 mars 2024 est par conséquent annulée par l'effet suspensif de l'Ordonnance fédérale.

Nous espérons que ces nouvelles de votre commune vous ont fourni des informations utiles et vous adressons nos cordiales salutations.

Sonvilier, décembre 2023

**MUNICIPALITE DE SONVILIER**

